

Nos réf. : CRAT/13/AV.330  
AB/LP

Le 11 juillet 2013

## Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine de la Ville-basse à CHARLEROI

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le périmètre, le schéma directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine.

### 1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Rénovation urbaine qui s'articule autour de trois axes : renforcer la centralité, construire une nouvelle urbanité et gérer les usages dans le temps et l'espace Les projets prioritaires sont l'aménagement des espaces publics de la frange est du périmètre, la liaison entre les quais et la rue Léopold et l'aménagement d'un piétonnier
<u>Demande</u> :	Rénovation urbaine
<u>Localisation</u> :	Au centre de Charleroi
<u>Demandeur</u> :	Ville de Charleroi
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Auteur de projet</u> :	Philippe Nicolas
<u>Date de réception du dossier</u> :	20 juin 2013

## 2. AVIS

### **La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de rénovation urbaine de la Ville-basse à CHARLEROI.**

Malgré les incertitudes qui règnent quant à la mise en œuvre des projets voisins de grande ampleur (Phénix, Rive gauche..), la Commission considère que le présent programme permettra d'intervenir ponctuellement sur la partie de la Ville-basse qu'ils ne couvrent pas et qu'il complétera dès lors de manière opportune les opérations menées sur la partie ouest du quartier. La CRAT estime qu'une des conditions de réussite de l'opération de rénovation urbaine réside dans la réalisation de l'élargissement de la place Albert 1er sur le boulevard Tirou. Outre l'intérêt de désengorger l'espace public du trafic automobile et de le rendre ainsi aux usagers des modes doux, cette intervention permettra d'assurer une plus grande fluidité du trafic automobile au niveau de la rue Ferrer qui dessert les différents bâtiments administratifs présents dans le périmètre.

La CRAT relève que le périmètre proposé est cohérent. Elle apprécie le fait que l'étude ait porté sur un périmètre plus large, intégrant également la partie ouest du quartier, afin d'en avoir une vue globale, et qu'il a été ensuite réduit en vue de son opérationnalité.

La Commission souligne la qualité du processus participatif et la mobilisation des citoyens. Elle constate que le schéma directeur reprend des projets émanant des souhaits de la population et correspondant aux besoins identifiés sur le quartier.

Par ailleurs, la CRAT recommande que le développement prévu à la frange est (projets 1 et 2) soit traité avec une grande rigueur et fasse l'objet d'une réflexion architecturale particulière sans oublier la « 5ème façade » que représentent les toitures, visibles depuis le ring. En effet, ce site, situé à la porte d'entrée de la ville, constitue un point d'appel visuel stratégique.

La Commission insiste également pour qu'une attention particulière soit portée aux cœurs d'ilots, et plus particulièrement à celui délimité par les rues Puissant et Dupret. Elle estime en effet que, par rapport au traitement ponctuel de quelques bâtiments périphériques, une intervention sur les intérieurs d'îlot engendrerait une meilleure dynamique en matière de réhabilitation urbaine.

Enfin, la CRAT encourage la mise à jour continue de la cartographie de l'état et de l'occupation du bâti.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président